

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Désaffectation des parcelles A n° 25 et A n° 27 sises rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde - ancien marché biologique

Séance du 18 décembre 2014

Convocation du 12 décembre 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre à 19 h 35 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le douze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents : M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, M. Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Thibault Hennion par M. Timothé Lefebvre,

M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 18 décembre 2014

OBJET : Désaffectation des parcelles A n° 25 et A n° 27 sises rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde - ancien marché biologique

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1,

Vu sa délibération du 30 septembre 2014 décidant le transfert du marché biologique,

Considérant que le marché bio a été transféré le 9 novembre 2014 à la halle de marché du centre-ville et que le terrain de la rue des Mouilleboeufs et du 11 avenue Jules Guesde n'est plus affecté à l'usage de marché,

Vu le constat d'huissier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation du domaine public des parcelles A n° 25 et A n° 27 sises rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. L. L.